

tion, ainsi mise au courant des intentions du Gouvernement. Dans le passé, on avait déjà parlé de quelque chose d'analogue. Les honorables députés se souviennent sans doute de la détermination annoncée en 1903 ou 1904 de construire le chemin de fer transcontinental. A maintes reprises on a assuré le peuple que l'exécution de ce projet ne lui coûterait pas plus de treize ou quatorze millions de dollars. C'était l'évaluation du coût dont on fit part au public et beaucoup de gens au Canada l'acceptèrent. En remontant dans le passé—disons vingt-cinq ans ce qui ne compte guère dans la vie d'une nation—que trouvons-nous? La dépense de construction de ce chemin de fer s'est-elle limitée à treize ou quatorze millions? Mais non; elle les a beaucoup dépassés; c'est une dette d'un demi-milliard, peut-être même d'un milliard que le public se vit imposer à la suite de l'exécution de ce projet tant vanté, qui avait frappé l'imagination de tant de gens il y a vingt ans. Nous ne devrions pas oublier de tels faits quand on demande de nous engager dans une entreprise comme celle que le Gouvernement nous soumet. Il est de l'intérêt de tous ceux qui sont en cause de faire une analyse aussi minutieuse et aussi approfondie que possible de cette convention, parce que dans l'état où nous nous trouvons, nous ne pouvons nous permettre de nous engager dans une entreprise dont l'issue est le moins incertaine. Avant de nous engager dans pareille entreprise, il faut que nous ayons l'assurance raisonnable que l'argent à dépenser donnera les résultats promis par les promoteurs.

Tel étant le cas, je vais indiquer les démarches faites par le Gouvernement pour trouver une solution du problème. Il y a deux ans, la Chambre chargea un comité spécial de s'enquérir de la situation agricole. On nomma dix-neuf députés membres de ce comité. Ils tinrent quelque quatre-vingts séances ou plus, et ne consacrèrent pas et ne pouvaient consacrer beaucoup d'attention à autre chose. L'honorable député de Bromé (M. McMaster) fut nommé président de ce comité. Il n'est pas à son siège, cet après-midi, mais à titre de membre de ce comité, je tiens à dire qu'il s'est appliqué entièrement à recueillir des renseignements touchant le travail que le comité était chargé d'accomplir. Il a vaqué très assidûment à l'exécution de ses fonctions et n'a pas assisté très souvent aux séances des autres comités de la Chambre, je crois; c'était pour lui une impossibilité; sa qualité de président de ce comité ne lui laissait pas autant qu'aux membres ordinaires de ce comité, la liberté de participer aux autres travaux de la Chambre. En traitant l'autre jour d'une question dont la Chambre est actuellement saisie, l'honorable

député a fait allusion à des témoignages donnés devant ce comité et a rappelé aussi la déclaration d'un orateur précédent qui affirmait ne pas avoir une confiance parfaite en leur rapport, ne pas trouver la conclusion du comité assez précise pour qu'on pût l'accepter sans renseignements supplémentaires. L'honorable député prétendit que c'était là faire un reproche aux autres membres du comité, que l'allusion faite au travail du comité révoquait en doute le patriotisme de ces députés, parce que, disait-il, le rapport du comité a été unanime. Je ne désire pas m'inscrire en faux contre aucune décision du comité, mais je puis dire que pour ma part je n'ai jamais vu le rapport dont il s'agit et n'en ai entendu parler que longtemps après son impression, longtemps après la prorogation du Parlement. Il semble que le comité a siégé quand ce cinquième rapport sur le prix du transport maritime lui a été remis un lundi matin, le 18 juin. Je pense que la prorogation du Parlement a eu lieu à peu près une semaine plus tard. Un quatrième rapport a été présenté et adopté un lundi matin, le 23 avril, alors qu'on fit une mention générale de cette question. Quant au cinquième rapport sur les prix de transport maritime, je ne l'ai jamais vu et n'en ai entendu parler que lors de son impression, après la prorogation du Parlement. Je n'assistais pas à la séance à laquelle on l'adopta. La séance eût lieu un lundi matin, sur la fin de la session, et cette circonstance peut expliquer mon absence. J'ai fait de mon mieux pour assister aux séances du comité. Au cours de cette session, j'étais membre d'un autre comité relatif au remaniement de la carte électorale, et il m'était impossible d'assister toujours aux séances des deux comités. Voici pourquoi je parle ainsi de cette question. Dans le septième et dernier rapport de ce comité auquel j'ai fait allusion, hier soir, pendant que parlait l'honorable député de Lunenburg (M. Duff), les honorables députés virent que le comité admet l'impossibilité de scruter, durant le temps mis à sa disposition, les dépositions faites devant lui. Dans ce rapport, le dernier, le comité déclare:

« Votre comité a tenu quatre-vingts séances en quarante-cinq jours distincts, a entendu les dépositions de cent trois témoins et a versé au dossier deux cent vingt-trois pièces; mais il n'a pu s'enquérir à fond de toutes les questions qu'on l'a chargé d'étudier.

« Vu l'importance et la variété des renseignements recueillis au cours des séances de votre comité et l'impossibilité de scruter et de peser les témoignages comme il convient, dans le temps à leur disposition d'ici la prorogation, votre comité conclut respectueusement à la nomination d'un comité semblable dans les premiers jours de la prochaine session du Parlement.

« On adopta la résolution et c'est le dernier rapport du comité. Vous voyez par là que le comité ne s'est occupé des dépositions que